

conflit qui serait préjudiciable à ses vrais intérêts. Le Canada, étant une colonie anglaise, ne peut obtenir ce privilège de l'indépendance commerciale. Demander celle-ci revient donc à demander l'indépendance absolue. Nous avons montré quels intérêts contraires entreraient en lutte. Selon nous, les Canadiens-français ont plus d'avantage à ne pas obtenir cette indépendance dès aujourd'hui.

Mais admettons que le Canada devienne tôt ou tard un pays indépendant et forme une espèce de république fédérative. Quelle sera alors la condition des Canadiens-français? En jetant un simple coup d'œil sur la Constitution même du Canada, sur l'acte fédéral qui en est la base, on constate qu'il consacre d'une façon solennelle les droits des Canadiens-français. Ceux-ci, en ayant payé la conquête de leur sang, n'y renonceront jamais, car il n'y a pas d'utilitaires et de résignés parmi eux. Quiconque donc y porterait atteinte, porterait atteinte du même coup à l'édifice fédéral, et ferait fondre sur le Canada les calamités les plus désastreuses.

L'éventualité ne nous paraît pas à craindre; depuis seize ans, la Constitution n'a cessé de fonctionner de la façon la plus régulière. Chacun l'a respectée, et l'entente qui règne entre Canadiens-français et Canadiens-anglais est une garantie que ce respect de l'acte fédéral durera longtemps encore. Canadiens-français et Canadiens-anglais ne connaissent plus, en effet, d'autres luttes que celles de la concurrence; c'est par une noble et utile émulation que les uns et les autres contribuent, avec le génie et les qualités qui leur sont propres, à faire du Canada un pays plein d'avenir.

IV

Peu de pays offrent une abondance de ressources aussi considérable et aussi variée que le Canada.

Bien que la géologie du pays soit encore incomplètement déterminée, on peut dire que les richesses naturelles dépassent et au delà ce que l'on pourrait attendre. Parmi les minéraux, nous citerons : l'or, l'argent, le cuivre, le manganèse, la houille,